



Meeting of the OECD Council  
at Ministerial Level

Paris, 23-24 May 2012

# SEMAINE DE L'OCDE 2012

OECD STRATEGY ON DEVELOPMENT

# **Stratégie de l'OCDE pour le Développement**



## **I. Mandat**

1. À la Réunion du Conseil au niveau des Ministres (RCM) marquant le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'OCDE, les Ministres ont donné leur aval à une *Vision d'avenir* qui définit le rôle majeur que pourrait jouer l'OCDE en contribuant à l'élaboration de politiques meilleures pour une vie meilleure, en mettant en œuvre une approche globale du développement et en devenant un lieu plus ouvert de partage d'idées sur l'action à mener [[C/MIN\(2011\)6/FINAL](#)]. À ce tournant de l'histoire de l'Organisation, les Ministres ont également réaffirmé leur engagement à l'égard du développement mondial, donné leur aval à un *Cadre stratégique* et chargé l'OCDE de concevoir une Stratégie pour le développement [[C/MIN\(2011\)8](#)]. La Stratégie de l'OCDE pour le développement répond à la vocation première de l'Organisation qui est de promouvoir le développement au sein de ses Membres et au-delà. Elle s'appuie sur l'expérience accumulée par l'OCDE en ce qui concerne le développement et la promotion de l'efficacité et de l'impact de la coopération internationale pour le développement, ainsi que sur son expertise interdisciplinaire dans l'élaboration des politiques publiques.

## **II. Raison d'être de la Stratégie**

2. Le paysage économique mondial a radicalement changé au cours du demi-siècle qui a suivi la création de l'OCDE. Les principales évolutions nouvelles sont les suivantes :

- Le centre de gravité économique du monde se déplace et des pays en développement comptent aujourd'hui parmi les principaux vecteurs de la croissance économique mondiale. Le dynamisme et la croissance que connaissent les régions en développement est aussi à l'origine de changements historiques dans la gouvernance économique mondiale, comme en témoigne la montée en puissance du G20 au niveau des dirigeants.
- Comme en témoigne la diversité croissante des modèles de croissance et de développement, il n'existe pas de solutions universelles.
- La nature du financement du développement évolue. Un grand nombre d'économies en développement deviennent des acteurs importants sur la scène internationale dans les domaines de la finance, des échanges, de l'investissement, de l'innovation et de la coopération pour le développement, et ils contribuent à modifier l'architecture de la coopération pour le développement. L'aide publique au développement (APD) peut jouer de plus en plus un rôle de catalyseur. Il demeure essentiel que les pays les moins avancés continuent à bénéficier de financements efficaces, prévisibles et durables au service du développement.
- La géographie et la nature de la pauvreté changent, ce qui ne manque pas de soulever des interrogations quant aux approches classiques du développement. Une proportion croissante des pauvres dans le monde vit aujourd'hui dans des pays à revenu intermédiaire et dans des zones urbaines et non plus dans des pays à faible revenu et dans des zones rurales. Cela met en évidence l'importance du rôle des institutions et des politiques dans ces pays ainsi que la nécessité de sans cesse améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques pour relever ces défis qui persistent.
- Les inégalités sont un problème qui ne cesse de s'aggraver tant dans les pays avancés que dans les économies en développement, ce qui risque de compromettre la croissance et la cohésion sociale. Il est devenu évident que les effets positifs de la croissance ne se diffusent pas automatiquement du haut vers le bas de l'échelle sociale et que la croissance ne génère pas nécessairement une société plus égalitaire. Il importera d'adopter une approche inclusive et

pluridimensionnelle de l'élaboration des politiques, qui couvre aussi les dimensions sociales, comme l'inégalité entre les sexes.

- Les défis que pose le développement sont de portée planétaire. Des problèmes comme le changement climatique, la rareté des ressources naturelles ou encore l'insécurité alimentaire et énergétique ont des conséquences pour tous. Dans un monde fortement interconnecté, les chocs mondiaux peuvent se répercuter rapidement et des externalités comme l'instabilité macroéconomique, les inégalités sociales et économiques, et les conflits peuvent avoir des retombées de grande ampleur dans le monde entier. Il faut dépasser l'ancienne distinction entre le « Nord » et le « Sud » en menant une action collective et coordonnée pour relever ces défis.
- Les crises économiques et financières ont eu des conséquences très diverses et il nous faut donc repenser nos politiques et nos approches du développement économique.

3. La nouvelle géographie économique mondiale crée de nouvelles opportunités, mais aussi de nouveaux défis pour le développement. L'élaboration de la Stratégie intervient à un moment où la communauté internationale se rapproche de la date butoir de 2015 fixée pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et peu de temps après la tenue du Forum de haut niveau de Busan qui marque un changement de paradigme, l'efficacité de l'aide cédant le pas à l'efficacité du développement. Autant d'éléments qui soulignent l'importance d'un dialogue et d'un partage des connaissances largement ouverts avec des pays se trouvant à des stades différents de développement, des organisations internationales et régionales, et les principales parties prenantes.

### **III. Finalité et objectifs**

4. Comme énoncé dans la *Vision d'avenir* et dans le *Cadre* de 2011, la principale finalité de la Stratégie est de renforcer les contributions de l'OCDE à une croissance plus forte et plus solidaire dans un éventail de pays aussi large que possible, en recourant pleinement aux approches de l'OCDE fondées sur des données d'observation pour améliorer l'élaboration des politiques et la réforme économique au profit des pays en développement et des pays développés. La Stratégie a un caractère évolutif, étant entendu que les travaux de l'Organisation sur le développement doivent évoluer en permanence pour être mieux adaptés aux réalités mondiales et mieux répondre aux besoins en matière de développement, les mécanismes internes et les partenariats extérieurs devant fonctionner en conséquence. Il est dans l'intérêt de ses Membres de renforcer l'efficacité de la réponse collective de l'Organisation.

5. Le *Cadre* assigne à la Stratégie les objectifs suivants:

- i) Tenir compte, le cas échéant, dans les analyses et les conseils stratégiques que produit l'OCDE, de toute la gamme des points de vue, conceptions et réalités des pays en développement afin de mieux comprendre l'incidence des différentes options qui s'offrent aux pouvoirs publics ;
- ii) Articuler de façon plus judicieuse les compétences que possède l'OCDE dans un large éventail de domaines d'action avec les enseignements tirés de l'expérience qu'elle a acquise au cours des décennies en sa qualité de chef de file dans le domaine de la coopération pour le développement.
- iii) Amplifier l'effet de levier généré par les recommandations d'action, pratiques et instruments de l'OCDE afin de déployer une approche cohérente du développement en multipliant les analyses fondées sur des données factuelles et en mettant en évidence les effets négatifs et positifs sur les pays en développement des politiques conduites par les pays de l'OCDE.

#### **IV. Approche**

6. La Stratégie est fondée sur l'hypothèse que les pays, quels que soient leurs niveaux de développement, contribuent à l'avènement d'une croissance économique durable à l'échelle mondiale et que tous les pays peuvent prospérer grâce à l'apprentissage mutuel, à la production conjointe d'idées et à l'amélioration de nos politiques qui doivent être régies par les principes de solidarité et de souplesse. L'approche suivie par l'OCDE s'articulera autour des axes suivants :

##### **a) *Mettre à profit le savoir-faire et l'expérience qui constituent le cœur de métier de l'OCDE***

7. Au cours du demi-siècle écoulé, l'OCDE a assuré le suivi de l'APD, encouragé une coopération pour le développement plus efficace et invité instamment les donateurs à honorer leurs engagements. Elle s'est attachée à promouvoir le dialogue sur le développement entre ses Membres et les pays en développement à partir d'une analyse rigoureuse. Elle a aussi œuvré à consolider les bases sociales et institutionnelles de la prospérité à long terme. En 1996, l'OCDE s'est faite le champion d'une série d'objectifs ambitieux en matière de développement, comme la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion d'individus vivant dans une extrême pauvreté. Ces objectifs devaient servir de base à l'établissement des OMD.

8. Aujourd'hui, l'OCDE travaille dans un large éventail de domaines d'action avec les pays partenaires en développement – États fragiles, pays à faible revenu ou économies émergentes. Elle apporte son concours aux efforts qu'ils déploient pour promouvoir une croissance verte, l'innovation, la mise en œuvre de politiques de qualité en matière d'éducation et d'acquisition de compétences, des systèmes efficaces d'imposition et l'investissement, et des moyens de renforcer l'infrastructure et les services publics. Les *Perspectives économiques* de l'OCDE pour l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est sont des sources de référence en ce qui concerne l'analyse des évolutions économiques, sociales et politiques. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est associée aux travaux de l'OCDE dans le cadre d'une initiative de mise en commun de l'expérience acquise. L'OCDE se penche aussi sur la cohérence des politiques que mènent ses Membres dans des domaines comme l'agriculture, les échanges, l'investissement et les migrations, eu égard à leur impact sur le développement. De plus, elle participe aux processus internationaux et régionaux visant à améliorer l'architecture du développement et à assurer la production de biens publics mondiaux de meilleure qualité. L'OCDE s'appuiera sur cette expertise et sur l'expérience accumulée par tous les secteurs de l'Organisation pour mettre en place de nouvelles initiatives.

##### **b) *Tirer parti des avantages comparatifs***

9. Comme énoncé dans le *Cadre*, l'OCDE apporte une valeur ajoutée dans le domaine du développement car elle rassemble les connaissances théoriques et pratiques d'un large éventail de spécialistes et de communautés d'action dont les efforts collectifs sont essentiels pour promouvoir une croissance solidaire, un développement durable et un recul de la pauvreté. L'OCDE renforcerait sa fonction de plateforme de dialogue et d'apprentissage mutuel en permettant aux pays de recenser précisément les défis en matière de développement, de mettre en évidence les modes d'interaction entre les politiques, de repérer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas à partir de solides données concrètes, et de comparer les performances. Parallèlement, l'OCDE dispense des conseils sur les politiques à suivre et ne participe pas à des projets sur le terrain ou au financement du développement. C'est là un avantage dans la mesure où son impartialité est préservée.

##### **c) *Appliquer une approche plus globale et plus solidaire***

10. L'OCDE adoptera une approche plus globale et plus solidaire du développement. Des approches plus complètes s'imposent en effet pour prendre en compte l'hétérogénéité des modèles de croissance et de

développement ainsi que la diversité des contextes institutionnels et des capacités à puiser dans les ressources et à surmonter des obstacles contraignants, et pour comprendre la dynamique des évolutions structurelles, aspect essentiel dans les processus de développement, le rôle des institutions qui facilitent un tel changement, les interactions entre les politiques macroéconomiques et les politiques structurelles, et la chronologie des politiques à mettre en œuvre. L'OCDE doit aussi tirer des enseignements de diverses expériences de développement et de croissance, les prendre en compte dans ses grilles d'analyse et ses conseils sur l'action à mener, et mieux exploiter son expertise et ses ressources collectives. Il n'existe pas de stratégie universelle. Le développement est un processus de transformation économique et sociale de longue haleine et l'attention doit être davantage centrée sur les trajectoires de développement et le calendrier des mesures à prendre que sur des comparaisons de données statiques.

**d) Adapter les cadres, améliorer les compétences et renforcer les partenariats**

11. Les cadres et mécanismes de l'OCDE ont été initialement conçus pour un ensemble d'économies avancées. Ces cadres seront, le cas échéant, réexaminés et adaptés de manière à pouvoir être appliqués plus largement aux situations plus diverses des pays en développement. Le Cadre d'action pour l'investissement de l'OCDE qui a pour objet d'améliorer les conditions de l'investissement national et étranger, a ainsi été adapté à un large éventail de contextes politiques et mis au point avec la pleine participation d'un grand nombre de pays non Membres. Dans ce contexte, on peut aussi citer les travaux sur la fiscalité et le développement ainsi que les travaux sur les États fragiles qui sont effectués par le Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF).

12. L'OCDE s'attachera davantage à tirer des enseignements de l'expérience et des approches du développement des pays partenaires et à les intégrer dans ses propres cadres d'action. Cela nécessitera aussi d'améliorer les compétences de l'Organisation pour faire en sorte que ses recommandations d'action soient mieux adaptées aux pays en développement. L'exploitation des possibilités d'échange de compétences en matière de développement entre les directions et l'amélioration de la collaboration horizontale permettront de faire jouer les synergies et d'empêcher le recoupement des efforts. Ainsi, le groupe consultatif sur l'investissement au service du développement sera restructuré pour donner naissance à un forum rassemblant des spécialistes de l'investissement et de la coopération pour le développement des pays de la zone OCDE et des pays en développement, ainsi que des représentants du monde des affaires et de la société civile pour mobiliser davantage l'investissement et le secteur privé à l'appui du développement.

13. Afin de faciliter la mise en œuvre de réformes dans les pays en développement, l'OCDE cherchera à nouer des alliances stratégiques qui s'appuient sur l'expertise de ses propres Membres présents sur le terrain et dotés d'une capacité de mise en œuvre dans les pays en développement, créent de nouvelles synergies et génèrent un impact plus fort grâce à des plateformes innovantes de partage des connaissances. Elle s'efforcera aussi d'élargir ses partenariats stratégiques avec des organisations régionales et internationales. Parmi les activités menées actuellement dans le cadre de ces partenariats, on peut citer les travaux conjoints conduits avec la Banque mondiale sur la lutte contre la corruption active et passive, dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR), les travaux réalisés conjointement avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur la suite à donner au Forum de Busan, le Global Green Growth Institute (GGGI) mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative pour une croissance verte, les travaux conjoints menés avec l'OMC sur l'aide pour le commerce, avec la FAO sur la sécurité alimentaire et la volatilité des prix des denrées alimentaires, et avec les Commissions économiques régionales des Nations unies et les banques multilatérales de développement sur les Perspectives économiques régionales.

## V. Priorités thématiques

14. Lors de la RCM de l'OCDE tenue en 2011, les Ministres ont identifié quatre domaines thématiques dans lesquels l'OCDE possède des compétences fondamentales et pourrait apporter une valeur ajoutée aux travaux menés à l'échelle internationale, répondre aux demandes et aux besoins des pays en développement et tirer parti de son savoir-faire pluridisciplinaire. Il s'agit des quatre domaines suivants : i) la recherche de sources de croissance novatrices et pérennes ; ii) la mobilisation de ressources au service du développement ; iii) la promotion de la gouvernance au service du développement ; et iv) la mesure des progrès sous l'angle du développement. Le choix de ces quatre domaines a été confirmé à travers de vastes consultations.

15. Ces quatre domaines thématiques, dans lesquels l'OCDE a déjà engagé de nombreux travaux, sont étroitement liés et jouent un rôle essentiel dans l'adoption d'une approche globale du développement et dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie. Pris conjointement, ils offrent un cadre global à partir duquel les pays Membres et les pays partenaires pourraient sélectionner, dans des domaines d'action très interdépendants, un ensemble d'instruments, de mécanismes et d'outils spécifiques bien adaptés à leur situation et à leurs besoins particuliers.

## VI. Niveaux d'engagement

16. En donnant corps à la finalité et aux objectifs de la Stratégie, l'OCDE renforcera son engagement à trois niveaux complémentaires : i) au niveau des Membres, en appuyant leur action en vue de promouvoir le développement ; ii) au niveau international, en participant aux efforts déployés pour trouver des solutions efficaces aux problèmes mondiaux émergents et pour relever les défis en matière de développement ; et iii) au niveau des pays en développement.

### *a) Renforcer la capacité des Membres à concevoir des politiques compatibles avec les objectifs de développement :*

17. Renforcer la cohérence des politiques au service du développement (CPD) est l'une des finalités essentielles de la Stratégie de l'OCDE pour le développement. Dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante, négliger les retombées internationales des politiques nationales peut nuire à la réalisation des objectifs de développement et à l'efficacité des efforts de coopération pour le développement déployés à l'échelle internationale. L'OCDE a établi de bonnes pratiques concernant les mécanismes institutionnels mais l'expérience a montré que cela n'est pas suffisant pour renforcer la cohérence des politiques au service du développement. La Stratégie visera à approfondir les travaux de l'Organisation sur la CPD en vue de mettre au point, faits à l'appui, des approches plus systématiques de l'analyse du coût du défaut de cohérence des politiques et des avantages de politiques plus cohérentes. L'OCDE œuvrera avec les institutions des pays partenaires à l'élaboration de solides indicateurs de la CPD qui permettront de suivre les progrès accomplis et d'évaluer l'impact de diverses politiques sur le développement. Elle contribuera également à l'analyse des principaux enjeux que constituent la sécurité alimentaire, les flux financiers illicites ou la croissance verte. L'OCDE se veut un espace de dialogue avec les pays en développement et les principales parties prenantes sur les questions de CPD. Prenant appui sur la Déclaration ministérielle de l'OCDE de 2008 sur la cohérence des politiques au service du développement [[C/MIN\(2008\)2/FINAL](#)], la Stratégie favorisera aussi la CPD au niveau de l'OCDE, contribuera à la prise en compte systématique de la dimension développement dans tous les secteurs de l'Organisation et dans ses comités, recensera des domaines particuliers où les politiques manquent de cohérence et veillera à ce que, grâce à des orientations, des rapports phares annuels et autres outils, les conseils fournis par l'OCDE sur l'orientation de l'action soient cohérents et compatibles avec les objectifs de développement.

**b) *Participer aux processus mondiaux et à la définition de l'architecture du développement :***

18. L'OCDE offre des plateformes ouvertes pour l'apprentissage mutuel qui permettront de renforcer les réponses des Membres et des partenaires face aux défis mondiaux, et de soutenir et faire avancer les programmes d'action internationaux. Elle s'efforcera de tirer parti de ses compétences pluridisciplinaires en développant certaines de ses activités ayant une portée mondiale et en suivant une approche à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation, en partenariat avec les pays en développement et d'autres institutions internationales et régionales compétentes. La Stratégie permettra à l'OCDE d'apporter une contribution de plus grande ampleur et d'accroître la pertinence, la valeur ajoutée et l'impact de ses travaux dans le cadre des grands processus internationaux.

- *Les OMD et le cadre pour l'après-2015.* Le débat sur l'après-2015 a mis en évidence la nécessité de réexaminer les objectifs de développement pour l'avenir et de prendre en considération d'autres facteurs comme le bien-être au sein de la population, l'équité des revenus et des opportunités comme catalyseur pour la réalisation de la plupart des autres objectifs de développement, une croissance verte inclusive en tant qu'aspect essentiel d'un développement durable, la sécurité (conflits et fragilité), la gouvernance et la reddition de comptes, la justice, le capital social, la possibilité de se faire entendre, la participation et l'autonomisation.
- *Le Programme d'action du G20 pour le développement.* En adoptant le Consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée et le Plan d'action pluriannuel qui l'accompagne, les dirigeants du G20 ont reconnu que la réduction des écarts de développement devait faire partie des efforts collectifs déployés à l'échelle mondiale pour promouvoir une croissance solide, durable et équilibrée. Des approches globales et inclusives, reposant sur le partage des connaissances sont également essentielles. Les principes de Séoul soulignent l'importance que revêtent la participation du secteur privé, les problèmes systémiques régionaux et la complémentarité des efforts de développement existants. L'OCDE a joué un rôle clef dans l'élaboration du Plan d'action pluriannuel du G20 et a travaillé en étroite liaison avec les présidences française et mexicaine du G20 pour servir ses objectifs. La Stratégie de l'OCDE et ses quatre grands axes thématiques visés dans la section V recourent plusieurs problèmes mis en évidence dans le Programme d'action du G20.
- *Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.* Le Forum de haut niveau de Busan a marqué un tournant dans la manière de conduire la coopération internationale pour le développement. L'adhésion au Partenariat mondial a mis en lumière un consensus grandissant sur la nécessité de prendre en compte les points de vue des diverses parties prenantes et de renforcer l'efficacité de l'ensemble des ressources mises au service du développement.

**c) *Renforcer l'engagement auprès des pays en développement :***

19. Les pays partenaires en développement doivent être reconnus comme une source de bonnes pratiques dans un certain nombre de domaines d'action, de sorte que d'autres pays - en développement et développés - puissent s'en inspirer. La Stratégie devrait permettre de promouvoir un engagement plus efficace et une collaboration mutuellement avantageuse avec les pays en développement. Deux moyens novateurs d'y parvenir consisteront à : a) réaliser des examens des politiques pluridimensionnels et adaptés à la situation de chaque pays en coordination avec les organisations internationales compétentes, et b) suivre une approche « par groupes de pays » (ou régionale) dans le cadre du partage des connaissances, qui rassemblera un ensemble de pays – des Membres de l'OCDE et des non-Membres – confrontés à des défis présentant des caractéristiques structurelles analogues. Les deux actions à mener supposeront une



collaboration horizontale à l'échelle de l'OCDE et la création de partenariats avec des acteurs présents sur le terrain, le cas échéant.

## **VII. Mise en œuvre**

20. Cette Stratégie étant censée orienter les travaux de l'OCDE sur le développement dans les années à venir, un certain nombre de grands principes devant sous-tendre sa mise en œuvre ont été définis. Il s'agit notamment des principes suivants : aligner les travaux pertinents de l'OCDE sur la Stratégie ; veiller à ce que les activités liées à la stratégie soient induites par la demande et mutuellement avantageuses ; faire preuve de cohérence et de transparence dans la gestion des diverses demandes et la conception des activités ; assurer la transparence en mettant pleinement à disposition les informations disponibles sur les activités menées en faveur du développement ; promouvoir la collaboration horizontale en faisant intervenir les Directives et Comités concernés de l'OCDE ; soumettre à une vérification croisée les recommandations formulées dans le cadre des activités relevant de la Stratégie ; utiliser la Stratégie pour approfondir et élargir les partenariats de l'OCDE ; veiller à ce que la valeur ajoutée apportée par l'OCDE soit en corrélation avec les efforts déployés par d'autres acteurs et les compléter ; assurer la coordination des travaux au plan interne en s'appuyant sur des fonctions et des responsabilités bien définies ; et assurer un suivi régulier de l'avancement de la Stratégie et des activités correspondantes. La mise en œuvre efficace de la Stratégie supposera aussi la réalisation d'efforts complémentaires pour mieux appréhender les perceptions et opinions du public concernant les questions de développement d'envergure mondiale et le rôle du CAD, évaluer la demande de travaux sur le développement à mener par l'OCDE et renforcer la communication de l'Organisation sur le développement.

21. La Stratégie sera mise en œuvre en deux étapes, selon un processus qui devra être synchronisé avec la préparation et l'exécution du Programme de travail et budget (PTB) :

- La phase initiale de mise en œuvre (de la mi-2012 à la fin 2013) sera l'occasion de recadrer et de modifier les travaux en cours, et d'engager des projets préliminaires permettant de déterminer rapidement l'efficacité des nouvelles approches mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie. Pour les projets requérant des ressources supplémentaires avant le début du prochain PTB, des contributions volontaires additionnelles seront peut-être nécessaires.
- Durant la seconde phase, qui coïncidera partiellement avec la première, la Stratégie fera partie intégrante du PTB pour 2013-14 et au-delà. Un grand nombre de travaux pertinents sont actuellement conduits au titre du Programme actuel de l'OCDE. Des éléments de ces travaux pourraient être ajustés pour servir les objectifs de la Stratégie. Un redéploiement de certaines ressources pourrait aussi être opéré à mesure qu'avancent les discussions sur le PTB. La mise en œuvre de la Stratégie sera ajustée pour tenir compte des résultats de l'examen mondial des OMD et d'autres processus internationaux, comme le Programme d'action du G20 et la mise en œuvre du Partenariat de Busan.

22. Le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint chargé du développement, pilotera le processus de mise en œuvre de la Stratégie, renforcera la coordination au sein du Secrétariat, s'attachera à exploiter les liens et les synergies existant entre les différentes sphères d'intervention de l'OCDE dont les travaux portent à la fois sur le développement et sur d'autres domaines d'expertise classiques de l'Organisation, et encouragera la réalisation de travaux conjoints par les comités. Les Comités et organes de l'OCDE expressément chargés du développement seront consultés et associés à la conception et à la mise en œuvre de ces relations de collaboration, tout comme les autres comités thématiques.

23. L'OCDE renforcera encore ses liens de collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment en créant des circuits de dialogue régulier aux niveaux aussi bien stratégique que technique,

tant avec des institutions mondiales (Banque mondiale, institutions spécialisées, agences, programmes et fonds spécialisés des Nations Unies) qu'avec des instances régionales (Commissions régionales des Nations Unies et Banques régionales de développement). Des organisations internationales ou régionales partenaires seront invitées régulièrement à participer à la réunion annuelle des Membres du Conseil sur le développement. Cela aidera à exploiter les complémentarités et à éviter le recouplement des efforts.

### ***Suivi et reporting***

24. Le Conseil de l'OCDE fera régulièrement le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Le premier rapport d'étape, qui portera sur la période initiale de mise en œuvre durant l'année 2012, sera présenté au Conseil, à sa session annuelle sur le développement prévue en janvier 2013. Un rapport plus détaillé sera établi pour la réunion du Conseil au niveau des ministres de 2013. Le Groupe de travail informel sur la Stratégie pour le développement continuera de travailler à l'appui de la réalisation de ces objectifs durant les deux premières années de mise en œuvre de la Stratégie.

25. Des exercices de suivi et de reporting seront également prévus au niveau des comités et des directions dans le cadre du Programme de travail et budget. Au terme d'un biennium d'expérience de la mise en œuvre de la Stratégie, le Secrétariat procédera à une évaluation visant à déterminer si la dimension développement a été dûment prise en compte dans les travaux des comités.

## ANNEXE : VOIES D'ACTION POSSIBLES

Cette annexe expose les propositions qui ont été formulées à l'issue des discussions tenues au sein des quatre équipes de travail inter-directions et lors de consultations internes et externes. Elles sont présentées ici comme des options pour la mise en œuvre de la Stratégie. Certaines de ces propositions approfondissent et développent des initiatives horizontales existantes. D'autres tissent de nouveaux liens entre des domaines d'expertise au sein de l'Organisation dans l'optique de dégager des axes de travail innovants. Ces propositions se fondent sur les principes et critères établis, recoupent les quatre domaines thématiques et englobent des aspects relatifs au partage des connaissances et à l'apprentissage mutuel, ainsi que la dimension relative à la cohérence des politiques au service du développement.

Outre ces propositions spécifiques, plusieurs thématiques transversales entrent dans le champ de la Stratégie pour le développement, à savoir : la **Croissance verte inclusive**, domaine faisant déjà l'objet de travaux qui aboutiront à la rédaction d'un rapport sur la croissance verte et le développement et où l'OCDE apporte sa contribution aux efforts du G20 ; l'**Égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes**, question qui fait fond sur l'Initiative de l'OCDE pour la parité et les travaux en cours sur un marqueur de l'égalité homme-femme dans la ventilation des ressources consenties par les donneurs ; la **Mobilisation des ressources intérieures**, où les travaux s'appuient sur des initiatives comme le Forum mondial sur l'échange de renseignements à des fins fiscales, et le Programme sur la fiscalité et le développement ; et l'**Éducation au service du développement**, où sont mis à profit les enseignements de l'enquête PISA dans l'optique de la construction d'indicateurs du développement et de l'éducation pour le développement.

Les propositions sont énumérées ci-après en fonction des trois niveaux d'engagement décrits dans la Stratégie pour le développement.

### 1. Renforcer la capacité des Membres de l'OCDE à concevoir des politiques compatibles avec le développement

- i. **Lutter contre les flux financiers illicites** : Les flux financiers illicites privent les pays en développement de ressources qui pourraient financer le développement. De nombreux travaux ont été entrepris pour appréhender ce phénomène, mais on ne dispose pas de sources d'informations comparables ou d'analyses des dispositifs établis par les pays de l'OCDE pour s'attaquer au problème dans sa globalité. Une équipe inter-directions a été mise en place pour examiner les dispositifs institutionnels, réglementaires et juridiques mis en place dans les pays de l'OCDE afin de mettre fin aux flux de capitaux illicites, et pour élaborer des recommandations sur les mesures que les gouvernements des pays de l'OCDE pourraient prendre pour renforcer leurs systèmes de lutte contre ces flux. Par ailleurs, l'OCDE a lancé un dialogue mondial sur la lutte contre la délinquance financière et d'autres flux de capitaux illicites - le Dialogue d'Oslo - qui vise à renforcer la coopération inter-organisations et à répondre aux défis que rencontrent les pays en développement dans ce domaine.
- ii. **Sécurité alimentaire mondiale et cohérence des politiques au service du développement** : Une nouvelle proposition pourrait aborder la sécurité alimentaire sous l'angle du partage de connaissances et de la cohérence des politiques en privilégiant quatre aspects : i) l'impact des politiques menées par les pays de l'OCDE ; ii) la façon dont les pays de l'OCDE peuvent

apporter une contribution positive à la sécurité alimentaire dans le monde, par exemple à travers la mise en commun des résultats de nouveaux travaux de recherche agricole et la fourniture de biens publics mondiaux ; iii) comment l'APD peut être alignée de plus près sur les propres stratégies des pays en développement en matière de sécurité alimentaire, et iv) la coordination et l'action collective avec les pays en développement pour améliorer la sécurité alimentaire. Les activités proposées constitueraient une composante régulière des travaux sur la cohérence des politiques et s'appuieraient, le cas échéant, sur les travaux engagés par l'OCDE récemment et en cours pour le G20 sur des questions en rapport avec la sécurité alimentaire, et sur le soutien apporté par l'Organisation en faveur d'une coopération efficace au service du développement, notamment le « Cadre de résultats communs » de Busan. Elles imprimeraient à l'effort collectif une dimension plurisectorielle qui permettrait à des pays à divers stades de développement et sur des trajectoires différentes de s'attaquer aux obstacles auxquels ils sont confrontés sur le plan de la sécurité alimentaire, et préciseraient le rôle pivot que les pays de l'OCDE pourraient jouer pour améliorer la cohérence des politiques.

## **2. Contributions aux processus internationaux et à l'architecture mondiale du développement**

- iii. ***Objectifs pour le développement après 2015*** : En s'appuyant sur ses importants travaux de mesure et de statistique, et en concertation avec les partenaires concernés, l'OCDE pourrait mener des analyses portant sur des objectifs, buts et indicateurs potentiels au niveau mondial susceptibles de quantifier les progrès accomplis. L'OCDE pourrait également élaborer un cadre de mesure et proposer des orientations sur la sélection d'indicateurs du bien-être dans les pays en développement ainsi que sur l'usage de ces indicateurs pour éclairer les objectifs et actions, au regard des besoins, capacités et aspirations des pays.
- iv. ***Suivi des progrès par rapport aux objectifs de Busan*** : Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est une initiative à visée intégratrice qui réunit des pays en développement, des Membres de l'OCDE, de grandes organisations internationales et d'autres parties prenantes. Comme le prévoit le Partenariat, l'OCDE apportera son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre mondial de suivi afin d'évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs de Busan. L'OCDE pourrait aussi préciser comment les pouvoirs publics et le secteur privé peuvent travailler ensemble en vue de mobiliser des ressources et de fournir des services.

## **3. Renforcer l'engagement et le partage de connaissances avec les pays en développement**

- v. ***Examens par pays pluridimensionnels*** : Ces examens suivraient une approche globale fondée sur le diagnostic des obstacles au développement économique et social dans le pays étudié, ainsi que sur les interactions et la cohérence entre les politiques nationales considérées. En exploitant et en combinant l'expertise existant au sein de l'Organisation (par exemple, les études et évaluations économiques, Objectif croissance, la série « Getting it right », les Perspectives de l'emploi, les brochures sur la politique sociale, PISA et PIAAC, et le projet « Mesurer le progrès des sociétés », ils formeraient le point de départ d'études par pays qui tiennent davantage compte de l'objectif général du développement lors de l'analyse des politiques de l'emploi ou encore des politiques sociales, d'environnement et en faveur des compétences. Menés en étroite coopération avec le pays concerné et les institutions partenaires (banques régionales de développement, par exemple), ils supposeraient une collaboration active au sein de l'OCDE. Ces examens contribueraient à définir des domaines prioritaires pour les travaux futurs avec l'OCDE et à concevoir une nouvelle approche globale des évaluations économiques.

- vi. **Plateformes de dialogue au service du suivi économique régional** : Des entités régionales sollicitent de plus en plus l'expertise de l'OCDE pour renforcer leurs capacités de suivi de la situation économique et contribuer ainsi à l'intégration régionale et au développement économique équitable. En prenant appui sur les Perspectives économiques régionales de l'OCDE et en collaboration avec des partenaires régionaux – en Asie du Sud-Est et de l'Est, par exemple, le Secrétariat de l'ASEAN et l'AMRO (ASEAN+3 Macroeconomic and Research Office) -- la collaboration proposée : a) analyserait la gestion macroéconomique et la coordination des politiques à l'échelon régional ; b) évaluerait les politiques structurelles menées en vue d'accroître la productivité et la compétitivité ; c) établirait des bases de données correspondantes, notamment dans le domaine des statistiques des recettes publiques (sur le modèle des travaux menés en partenariat avec le CEPALC-CIAT en Amérique latine) et des indicateurs des compétences (en s'appuyant sur les travaux conjoints menés avec la Banque mondiale, l'OIT et l'UNESCO pour le G20).
- vii. **Révision du Cadre d'action pour l'investissement (CAI)** : Le Cadre d'action pour l'investissement est un cadre complet mis au point par l'OCDE afin d'améliorer les conditions de l'investissement dans les pays en développement en leur permettant de tirer le meilleur parti des bienfaits de l'investissement, intérieur ou étranger, pour le développement. Élaboré par un groupe de réflexion réunissant un grand nombre de pays en développement qui se trouvent à différents stades de leur développement, il est largement appliqué par de nombreux pays non Membres de l'OCDE. Six ans après son adoption, une connaissance approfondie de ses atouts et faiblesses a été accumulée, et une révision pluriannuelle a débuté, associant 60 pays non Membres. La révision complète devrait prendre 2 à 3 ans et sera intégrée dans le PTB 2013-14.
- viii. **Relever les défis communs aux économies fondées sur les produits de base** : Certains pays en développement dotés d'abondantes ressources naturelles connaissent souvent une forte croissance tirée par les exportations et disposent parfois de recettes budgétaires élevées. D'autres ne parviennent pas à mettre ces ressources à profit pour promouvoir un développement plus durable et à plus large assise. Ce dialogue sur les actions à mener vise à confronter les bonnes pratiques permettant d'exploiter l'abondance des ressources et de financer des initiatives de nature à accroître la prospérité d'un pays à long terme. Parmi les questions à traiter avec les pays en développement, le secteur privé et d'autres parties prenantes pourraient figurer : l'utilisation efficace des ressources générées grâce aux règles budgétaires et aux fonds souverains ; la conception des instruments de nature à promouvoir la diversification économique ; la gestion durable des ressources ; les politiques fiscales propres à régler le problème des rentes excessives et le phénomène d'accaparement par les élites qui fait obstacle à une croissance plus solidaire.
- ix. **Relever les défis de l'enrichissement et du renouvellement des connaissances dans les chaînes de valeur mondiales** : Les chaînes de valeur mondiales, qui relient la création, la production et la distribution de biens et de services, font intervenir un nombre croissant d'entreprises d'économies en développement. L'OCDE est bien placée pour offrir l'espace nécessaire à un dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé permettant d'étudier l'incidence de l'intégration des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales sur la productivité et sur l'emploi, ainsi que le rôle global des chaînes de valeur mondiales dans la réalisation des objectifs de développement ; il s'agira également de confronter les bonnes pratiques pour optimiser les avantages de la participation aux chaînes de valeur mondiales et promouvoir la modernisation technologique, y compris les politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation, la formation du capital humain et le renforcement des compétences, et le développement de PME sous-traitantes.

- x. ***Intégrer les considérations relatives à une croissance verte inclusive dans les politiques de développement dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir un développement durable*** : des consultations structurées avec divers pays en développement et d'autres organisations permettraient de préciser comment le concept de croissance verte ainsi que les recommandations énoncées dans la Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte pourraient être mieux adaptés à la situation de toute une série de pays en développement, et de recenser les défis posés par la mise en œuvre de stratégies en faveur d'une croissance verte. Une attention particulière sera accordée à la gouvernance multi-niveaux, à l'écologisation des villes et à la prise en compte des considérations relatives au développement durable dans la planification urbaine et régionale, et à la rationalité environnementale des investissements dans les infrastructures.
- xi. ***Relever les défis des migrations et du développement*** : Le cadre stratégique permettant d'examiner l'incidence des migrations sur le développement reste lacunaire. L'OCDE pourrait contribuer à y remédier en facilitant le partage de connaissances et le dialogue entre pays d'immigration et d'émigration, Membres et non-Membres de l'OCDE, en coopération avec d'autres organisations internationales et régionales qui traitent des questions de migration. Les activités se concentreront sur les principaux domaines dans lesquels une meilleure coordination des politiques entre pays d'origine et de destination peut procurer des avantages mutuels équitablement partagés (envois de fonds, mouvements de travailleurs possédant divers niveaux de compétences, diasporas, par exemple).
- xii. ***Faciliter l'investissement institutionnel à long terme dans les projets d'infrastructure dans les pays en développement*** : Les infrastructures sont une composante essentielle du développement. Les sources habituelles, publiques ou privées, de capitaux ne seront pas suffisantes. Les investisseurs institutionnels (comme les fonds de pension et les compagnies d'assurance) sont virtuellement à même de jouer un rôle important. En mettant à profit les travaux réalisés par plusieurs Comités de l'OCDE sur les investisseurs institutionnels et l'investissement dans les infrastructures, ainsi que par le forum multilatéral, hébergé par l'OCDE, des autorités de contrôle des investisseurs institutionnels, les pays développés et en développement pourraient procéder à des échanges de connaissances sur la manière de créer une base nationale d'investisseurs institutionnels et d'encourager les fonds de pension et les compagnies d'assurance à accroître leurs investissements locaux et internationaux dans des projets d'infrastructure propices à une croissance durable.
- xiii. ***Des institutions budgétaires solides au service de la transparence*** : Des institutions budgétaires solides sont indispensables à la viabilité de la gestion économique et de la prestation des services publics. Compte tenu de la solide expérience acquise par l'OCDE dans le domaine de la budgétisation publique, des travaux en cours sur la base de données relatives aux institutions budgétaires (laquelle couvre 80 pays) et des travaux consacrés aux fonctions essentielles de l'État menés par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, l'OCDE chercherait à promouvoir le partage des connaissances, le dialogue entre pairs et le recensement des pratiques exemplaires, en consultation avec les hauts responsables du budget des pays en développement, sur la façon d'articuler l'amélioration de la performance budgétaire et l'amélioration de la gestion financière et des services publics au bénéfice de tous dans des pays confrontés à des problèmes du même ordre.

# SEMAINE DE L'OCDE 2012

[www.oecd.org](http://www.oecd.org)

OECD Paris  
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16  
Tel.: +33 (0) 1 45 24 82 00